

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-septième session du Comité pour les animaux
Veracruz (Mexique), 28 avril – 3 mai 2014

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II
[résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)]

EXAMEN PÉRIODIQUE DES FELIDAE
[DÉCISION 13.93 (REV.COP16)]

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16, Bangkok, 2013), un texte révisé de la décision 13.93, *Examen des annexes: Felidae* a été adopté, comme suit:

À l'adresse du Comité pour les animaux

13.93 *Le Comité pour les animaux termine son examen des annexes pour les Felidae. Le Comité pour les animaux soumet un rapport à la 17^e session de la Conférence des Parties sur les progrès accomplis dans l'examen de tous les Felidae.*

3. C'est en 2010 que le Comité pour les animaux a commencé son examen des annexes pour toutes les espèces de Felidae. Comme indiqué dans le document AC27 Doc. 24.1 intitulé *Vue d'ensemble des espèces sélectionnées* et comme expliqué dans le document CoP16 Doc. 74.2 (Rev. 1), trois examens des taxons de Felidae suivants sont en cours: *Panthera leo*, *Puma concolor cougar* et *P. concolor coryi*.
4. L'examen de *Panthera leo*, dans la présentation requise au paragraphe i) de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16), est en train d'être réalisé par le Kenya et la Namibie. À la CoP16, ces deux pays ont déclaré avoir l'intention de soumettre un rapport à la 27^e session du Comité pour les animaux. L'Éthiopie a également exprimé sa volonté de contribuer à ce rapport (voir document CoP16 Com. I Rec. 5).
5. La préparation de l'examen de *Panthera concolor* est conduite par le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Recommandation

6. Dans le contexte de la mise en œuvre de la décision 13.93 (Rev. CoP16), le Secrétariat recommande que le Comité termine l'examen des Felidae conformément aux dispositions de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16), *Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II*.